

Aide-mémoire pour les demandeurs de soutien et les services de consultation

La fondation « Schweizer hälfed Schweizer » soutient les personnes résidant en Suisse qui se trouvent temporairement dans une situation financière difficile pour des raisons de santé ou autres.

Notre aide financière ne peut être demandée qu'une seule fois pour un montant maximal de 2 500 CHF.

Les statuts de la fondation stipulent que seules les personnes en possession d'un passeport suisse ou d'un permis d'établissement permis C sont soutenues.

Marche à suivre pour déposer une demande de soutien

Vous pouvez déposer une demande de la manière suivante :

- **Par la Poste** - une copie de tous les documents demandés, pas d'originaux, car les documents ne seront pas retournés
- **Par courrier électronique** - les documents doivent être rassemblés en UN seul PDF et transmis par Swisstransfer.com ou Outlook.

Avant de déposer une demande, veuillez vérifier si l'aide demandée relève des assurances sociales (AVS, AI, prestations complémentaires, etc.), de l'aide sociale économique ou d'autres institutions (assurances, etc.) (principe de subsidiarité) ou si elle peut être fournie par votre propre famille.

Si vous touchez l'AI (et éventuellement des **prestations complémentaires**), adressez-vous d'abord à **Pro Infirmis**. Si vous touchez l'**AVS** (et éventuellement des **prestations complémentaires**), adressez-vous d'abord à **Pro Senectute**. Si Pro Infirmis ne vous soutient pas/pas entièrement, vous pouvez adresser votre demande à « Schweizer hälfed Schweizer » (joindre la décision négative de Pro Infirmis ou de Pro Senectute).

Les personnes qui bénéficient de l'**aide sociale économique** ou qui font l'objet d'une mesure administrative ont besoin de l'accord et de la justification de la personne / de l'autorité qui gère le dossier.

Vous contribuez à un traitement efficace de votre demande par une saisie triée et complète. **Votre demande ne peut être traitée que si elle est complète.**

Toutes les demandes sont examinées dans le **respect de la protection des données**.

Nous vous informerons de la décision **par écrit**.

Restrictions

Les prestations de soutien sont fournies **uniquement en Suisse**.

Aucune somme forfaitaire n'est octroyée.

Les éventuels versements sont effectués directement aux personnes qui établissent les factures (p. ex. caisse maladie) ou, à titre exceptionnel, à des services spécialisés.

Les factures/ devis des **dentistes** requièrent une valeur du point de 1,0, resp. de 3,10.

Aucune prestation ne sera prise en compte concernant les prêts ou bourses, les avances ou garanties, les amendes et paiements similaires, les arriérés d'impôts, le règlement de dettes de crédit, les frais de rappel et les intérêts de retard.

Droit légal

Il n'existe **aucun droit légal** sur les prestations de la fondation « Schweizer hälfed Schweizer ».

Aucune justification n'est fournie en cas de non-entrée en matière.

Documents à fournir

- **Formulaire de demande de soutien** original, dûment rempli et signé (www.stiftung-shs.ch)

Les documents suivants sont obligatoires et doivent **toujours être envoyés en copie**. Il faut également inclure tous les documents des personnes vivant dans le même ménage qui ont des finances communes :

- **Facture(s)** / devis, y compris bulletin de versement / coordonnées de paiement
- **Carte d'identité / passeport**
- **Bail à loyer** (preuve du montant du loyer actuel) / documents en cas de possession d'un bien immobilier
- **Police(s) d'assurance maladie** (assurance de base et assurances complémentaires)
- **Impôts** : le dernier avis de taxation ou la dernière déclaration d'impôts remplie (pas nécessaire pour les personnes bénéficiant de l'aide sociale économique).
- **Autres documents de dépenses régulières** (voiture, assurances,...)
- Tous **les revenus du ménage des trois derniers mois** (décomptes de salaires, indemnités journalières de chômage/maladie, rentes, prestations complémentaires (toutes les pages, y compris le calcul ainsi que l'allocation pour impotent et les aides/suppléments), allocations familiales, attestation de bourse, conventions/avances de pensions alimentaires,...)
- Décision(s) **subsidés de l'assurance maladie**, réduction individuelle des primes (assurance de base)
- **En cas d'aide sociale économique : décision de prestation** actuelle / **budget mensuel** actuel, **accord écrit** et **justification** de la **personne qui gère le dossier**
- Dettes : **extrait du registre des poursuites** en cas de poursuites, d'actes de défaut de biens ou de saisies, budget du minimum vital au sens du droit des poursuites et faillites, liste des dettes.
- **Contrats de crédit ou de leasing**
- Autres documents selon la situation

Demande déposée par un centre de consultation :

En plus des documents mentionnés ci-dessus, les documents suivants doivent également être remis :

- Si disponible : **budget personnel actuel**
- À partir de 2 500 CHF : **plan de financement**
- En cas de **dettes** : plan d'assainissement et présentation de l'accompagnement par le service spécialisé